

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### **SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -**

Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

Le Conseil d'Administration de TUNISAIR informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la Compagnie se tiendra le vendredi 29 mai 2026 à 10h du matin au siège social de la compagnie sis au Boulevard Mohamed Bouazizi Tunis-Carthage pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner sur le retard de tenue de l'assemblée générale
2. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration concernant l'activité de Tunisair et l'activité du groupe Tunisair pour l'année 2023.
3. Lecture des Rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2023.
4. Lecture du rapport spécial des commissaires des comptes
5. Approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2023.
6. Affectation des résultats au titre de l'année 2023.
7. Quitus aux Administrateurs.
8. Nomination de nouveaux administrateurs au conseil d'administration.
9. Jetons de présence des administrateurs.
10. Jetons de présence des membres du comité permanent d'audit.

## **Projet de résolutions AGO**

**SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -**  
Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 mai 2026.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire accepte la tenue tardive de l'assemblée après le délai règlementaire fixé au 30 juin 2024.

Cette résolution est adoptée à.....

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de Tunisair, approuve ces états financiers arrêtés au 31-12-2023 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à...

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur l'activité du groupe Tunisair ainsi que des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés, approuve ces états financiers consolidés arrêtés au 31-12-2023 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à...

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et en approuve le contenu.

Cette résolution est adoptée à...

### **CINQUIEME RESOLUTION**

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

<b>Résultat net 2023 après modifications comptables en TND</b>	<b>-282 710 227,149</b>
<b>+ Résultats reportés au 31/12/2022 en TND</b>	<b>-2 042 356 179,222</b>
<b>Solde au 31/12/2023 en TND</b>	<b>-2 325 066 406,371</b>

Cette résolution est adoptée à...

## **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023 à l'exception des administrateurs qui font l'objet de poursuites judiciaires en lien avec la gestion de la société.

Cette résolution est adoptée à...

## **SEPTIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire et sur proposition du conseil d'administration approuve la nomination des administrateurs suivants pour la période restante du mandat :

- Madame Samia BOUKOTTAYA administrateur représentant le ministère du transport à la place de Monsieur Tarek BOUAZIZI.

L'assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Monsieur Mohamed Mellassi, pour la deuxième fois, élu par l'Assemblée Générale Elective tenue le 28 avril 2026 en tant qu'administrateur représentant les Petits Porteurs.

Et ce pour la période restante du mandat qui se termine avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire relative aux états financiers 2024.

Cette résolution est adoptée à .....

## **HUITIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire a arrêté le montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration conformément à la réglementation en vigueur et est comme suit :

- Pour les administrateurs représentant l'état le montant annuel des jetons de présence par administrateur est de 5 000 dinars.
- Pour les administrateurs représentant les entreprises publiques le montant annuel des jetons de présence par administrateur est de 2 188 dinars.
- Pour l'administrateur représentant les petits porteurs le montant annuel des jetons de présence est arrêté conformément au montant attribué à l'administrateur représentant les entreprises publiques ayant la fonction de président directeur général soit 2 188 dinars.

Cette résolution est adoptée à.....

## **NEUVIEMME RESOLUTION**

Sur proposition du conseil d'administration, L'assemblée générale ordinaire a arrêté le montant des jetons de présence des membres du comité permanent d'audit à 500 dinars par présence effective aux réunions avec un plafond brut annuel de 3.000 dinars par membre.

Cette résolution est adoptée à.....

## **DIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant juridique de la société afin d'effectuer toutes les procédures légales concernant les enregistrements et les publications ainsi que toutes autres procédures stipulées par la loi.

Cette résolution est adoptée à.....